

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Urbanisme n°2020-090 : Tarification des emplacements de stationnement du parking communal au 13 rue Emile Zola à Ambilly – ajout d’une tarification particulière pour les activités économiques

Vu la délibération du Conseil municipal d’Ambilly n°2020-071 en date du 24 septembre 2020 portant tarification des emplacements du parking communal au 13 rue Emile Zola.

Monsieur le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, les débats autour de la délibération susvisée ont fait émerger le souhait des élus de voir se mettre en place une tarification différenciée pour le parking communal du 13 rue Emile Zola entre, d’une part, les utilisateurs bénéficiant d’un emplacement au regard de leur résidence à proximité et, d’autre part, les utilisateurs bénéficiant d’emplacements compte tenu de leurs activités économiques à proximité.

Sur ce point, il est précisé que la tarification fixée pour les utilisateurs bénéficiant d’un emplacement au titre de leur résidence est de 50 € TTC/ mois ou 500 € TTC/ an, ce qui correspond à un montant inférieur d’environ 25 % par rapport au prix du marché afin d’inciter les habitants entrant dans les critères définis à déposer une demande.

Le règlement d’utilisation du parking communal prévoit que jusqu’à trois emplacements peuvent être réservés pour l’activité de réparation de véhicules située à proximité. Cette disposition doit permettre de répondre aux contraintes du manque d’espace dans ce secteur pour cette activité. Elle pourra ainsi mieux organiser la gestion des véhicules de sa clientèle et libérer ainsi de la place sur l’espace public pour les autres usagers des rues.

Pour les activités économiques, compte tenu de l’avantage particulier que cette disposition procure, une tarification différente peut être mise en place. Toutefois, celle-ci restera limitée par les prix du marché pour des biens similaires, c’est-à-dire pour des emplacements en surface, ouverts et non gardés. Ainsi, dans l’agglomération annemassienne, le prix pour la location de ce type de biens ne dépasse pas 70 €/ mois.

Par conséquent, il est proposé de fixer la tarification des emplacements au bénéfice des activités économiques de la manière suivante :

- Abonnement mensuel : 70 € TTC/ mois
- Abonnement annuel : 700 € TTC/ an

Les autres dispositions de la délibération mentionnée plus haut restent inchangées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D’approuver la tarification suivante des contrats d’abonnement au bénéfice d’activités économiques :
 - Abonnement mensuel : 70 € TTC/ mois
 - Abonnement annuel : 700 € TTC/ an

- De dire que les autres dispositions de la délibération n°2020-071 du 24 septembre 2020 sont maintenues ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toute diligence et à signer tout document en vue de faire aboutir ce projet.

Pièces annexées :

- PJ1 – délibération n°2020-071 du 24 septembre 2020 portant tarification des emplacements de stationnement du parking communal au 13 rue Emile Zola
- PJ2 – projet de règlement d'ordre intérieur du parking modifié